



APPRENTIS D
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Négociation Annuelle Obligatoire **N.A.O.** **2019**

N.A.O. 2019

Préambule :

La **Délégation CFDT** tient à rappeler que la **Direction Générale**, au regard du déficit prévu, n'a pas souhaité accorder la prime exceptionnelle dite prime Macron sur le pouvoir d'achat.

En revanche, la **Direction Générale** a fait savoir aux organisations syndicales qu'elle privilégierait la **NAO**.

La **délégation CFDT** a rappelé à la **Direction Générale** lors de sa dernière communication que dans le contexte actuel de fortes tensions sociales, il est important que la **Direction Générale** prenne en compte et valorise les collaborateurs d'Apprentis Auteuil qui ont été soumis à fortes contributions depuis plusieurs années.

La **délégation CFDT** envisage donc que l'effort à porter concernant l'ensemble des mesures visant à améliorer le pouvoir d'achat des collaborateurs d'Auteuil doit à minima atteindre **2.5%**

Dès lors la **Délégation CFDT** porte à la connaissance de la direction générale les propositions suivantes :

Augmentation Générale des Salaires

La **Délégation CFDT** rappelle que la **Direction Générale** a fait le choix de ne pas aller vers la mise en place de la prime « Macron » afin de garantir une **NAO** substantielle.

Nous tenons à souligner que dans le cadre de l'octroi d'une prime à hauteur de 1000 euros ou de 500 euros pour les salaires jusqu'à 3 fois le SMIC, l'augmentation mensuelle aurait été de :

	FENC	PEDA	AES	CADRE
Salaires moyen	2192	2326	2008	3685
Prime 1000 ^E	83	83	83	83
% Mois	+3.8	+3.6	+4.1	+2.2
Prime 500 E	41	41	41	41
% mois	+1.8	+1.7	+2	+1.1

Par conséquent, pour garantir une amélioration durable du pouvoir d'achat des salariés de la Fondation d'Auteuil et pour prendre en compte une inflation importante,

La **Délégation CFDT** demande une **Augmentation Générale des salaires de 1,5 %**

Forfait mobilité durable (vélo)

La **Délégation CFDT** propose la mise en place du forfait mobilité durable permettant à l'entreprise de contribuer aux frais de leurs salariés sur une base forfaitaire de 400 euros par an en franchise d'impôt et de cotisations sociales.

De plus, la **Délégation CFDT** demande à la **Direction Générale** de pouvoir envisager d'étendre cette mesure au co-voiturage voire à l'utilisation de véhicule non polluant.

Prime de transport

La **Délégation CFDT** propose de mettre en place une prime de transport pour toutes les personnes utilisant leur véhicule personnel pour se rendre à leur travail. Cette prime prend en compte différents niveaux d'éloignement et permet de rééquilibrer les aides déjà mises en place pour faciliter la prise des transports en commun.

Zones	Indemnités journalières (ou 5 trajets maxi/semaine)
0 à 5 km	1 euro 5 euros/ semaine ou 20 euros par mois
5 à 15 km	1.20 euros 6 euros/ semaine ou 24 euros par mois
15 à 25 km	1.40 euros 7 euros/ semaine ou 28 euros par mois
25 à 35 km	1.60 euros 8 euros par semaine ou 32 euros par mois
35 à 45 km	1.80 euros 9 euros par semaine ou 36 euros par mois
45 à 60 km	2 euros 10 euros par semaine ou 40 euros par mois
+ de 60 km	2.40 euros 12 euros par semaine ou 48 euros par mois

Liens sources :

- <https://www.capital.fr/votre-argent/prime-au-covoiturage-qui-pourra-en-beneficier-1317333>
- <https://www.nouvelobs.com/politique/20180914.OBS2352/forfait-mobilite-de-400-euros-immatriculation-ce-que-contient-le-plan-velo.html>

Logements

La **Délégation CFDT** demande à la **Direction Générale** de lui expliquer comment sont revalorisées les données de la prime « logement ».

Il nous semble que certaines grandes agglomérations n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation.

Jours rémunérés pour enfant en situation de handicap

La **Délégation CFDT** propose la mise place de 2 jours rémunérés, par an et par enfant, aux parents d'enfants en situation de handicap.

Ces jours seront destinés à l'accomplissement de démarches en lien avec le handicap et accordés sur présentation de justification

Jours de ressourcement

La **Délégation CFDT** réitère sa demande d'attribuer à l'ensemble des collaborateurs de la **Famille Educative Non Cadre** les jours de ressourcement. L'ouverture à 365 jours bouleverse les plannings de chacun et rend le travail plus difficile pour chaque catégorie

de personnel. Il est important que cela soit pris en compte et valorisé.

Œuvres sociales

La **Délégation CFDT** demande à la **Direction Générale** de passer la cotisation œuvre sociale de 0.80 à 1% de la masse salariale.

Prime d'internat

La **Délégation CFDT** alerte la **Direction Générale** régulièrement sur les difficultés rencontrées dans certains établissements pour recruter du personnel éducatif en MECS. Il nous semble aujourd'hui important de revaloriser le métier d'éducateur en MECS en proposant la mise en place d'une prime. Elle pourrait être attribuée mensuellement à hauteur 60 euros brut ou en fin d'année (12X60).

Mutuelle

La **Délégation CFDT** souhaite que soit étudiée la possibilité de rendre plus accessible financièrement l'accès à la sur-complémentaire, notamment pour la version avec option dentaire+optique+hospitalisation+médecine courante.

A ce titre, la **Délégation CFDT** demande à la **Direction Générale** de lui fournir les chiffres suivants :

- Nombre de personne ayant souscrit à chaque formule de sur-complémentaire
- Répartition par catégorie légale des personnes ayant souscrits
- La répartition géographique des personnes ayant souscrits

Par ailleurs, nous considérons qu'un nombre important de salariés ne pourront pas accéder à cette offre sous cette forme. C'est pourquoi nous demandons à la **Direction Générale** d'étendre sa prise en charge à 70% afin de permettre aux salariés d'intégrer en partie le coût de cette sur-complémentaire le temps de revoir le contrat de la mutuelle.

De plus, la **Délégation CFDT** demande à la **Direction Générale** qu'elle lui présente les impacts estimés de la mise en place du zéro à charge sur les postes dentaire, auditif et optique

SFT

La **Délégation CFDT** demande de nouveau à ce que soit réévalué le supplément familial de traitement pour une famille ayant un seul enfant. Il nous semble que le passage à 30 euros par mois serait significatif.

La **Délégation CFDT**